

APPEL A PROJET

Actions de prévention en santé mentale, dans le cadre des opérations de relogement et de requalification du renouvellement urbain

Les projets de renouvellement urbain peuvent avoir un impact sur la santé mentale des individus, en raison du relogement, des changements spatiaux ou bien encore des nuisances générées par les travaux. On peut différencier deux catégories de population :

- Personnes dont les pathologies/troubles sont découvertes (ou aggravées) en raison de la démolition ou de la réhabilitation de leur logement.
- Personnes qui peuvent être fragilisées, inquiètes, en questionnement sur les incidences générées par le projet développé par le projet de RU : les personnes ne bénéficient plus de la protection que leur tissu social leur offrait ; perte de repères ; vulnérabilité et absence de ressources individuelles permettant de surmonter une situation particulière

Des situations de blocage sont apparues au cours des dernières opérations et ont mis en exergue la nécessité d'aller plus loin aujourd'hui dans la prise en compte de la santé mentale des ménages dans les projets de renouvellement urbain.

1- Contexte

1-1 Les opérations de renouvellement urbain à Lyon

Dans le cadre du renouvellement urbain, la Ville de Lyon a engagé depuis 2003 des opérations de relogement dans le parc social. Ces relogements s'inscrivent dans un processus global de revalorisation du patrimoine public ayant pour objectif la mixité urbaine par une redistribution du parc social et une diversification de l'offre aux différentes échelles : arrondissements et quartiers.

Site Mermoz – Bailleur Gand Lyon Habitat

Le renouvellement urbain a commencé par le secteur nord dès 2006 sur le quartier de Mermoz. 512 ménages étaient concernés par le relogement qui s'est achevé en 2014.

Une opération de relogement a démarré en 2016, pour deux bâtiments, soient 137 ménages à reloger avant la fin de l'année 2019. Au 1^{er} février 2020, 7 familles restaient à reloger.

Une nouvelle phase de relogement a également démarré sur deux nouveaux bâtiments. 106 ménages sont à reloger, le processus de relogement a démarré à l'automne 2019 et va se poursuivre sur les deux prochaines années. Cette dynamique va se poursuivre jusqu'en 2026 avec la démolition programmée et annoncée aux habitants de 4 bâtiments supplémentaires.

En parallèle, une requalification va être opérée sur d'autres bâtiments. 28 logements sont actuellement concernés.

Site Langlet- Santy – Bailleurs IRA et Alliade Habitat

Un immeuble de 131 logements, situé le long de l'avenue Paul Santy est voué à la démolition. 145 ménages sont concernés par l'opération. Le processus de relogement a débuté en juillet 2019 et devrait s'achever en fin d'année 2021. Au 1^{er} février 2020, 96 ménages restaient à reloger.

C'est la première opération de relogement qui a lieu dans ce quartier. Seule une réhabilitation importante a eu lieu sur le patrimoine de Grand Lyon Habitat, dans des bâtiments voisins de la barre.

1-2 Gouvernance des opérations de relogement

Les opérations de relogement sont conduites par chaque bailleur social, avec une équipe de professionnels (conseiller relogement/chargé de mobilité résidentielle) dédiée, et dans le respect notamment de la Charte relogement rédigée à l'échelle de la Métropole de Lyon.

Le suivi de ces opérations est assuré par le service habitat de la Ville de Lyon, en lien avec la Mission Entrée Est. Cette gouvernance s'articule autour de plusieurs instances :

- Groupe technique relogement propre à chaque opération et se réunissant mensuellement. L'objectif est d'analyser individuellement et anonymement les relogements effectués d'un mois sur l'autre et d'aborder les points de blocages. Cette instance examine également les situations de suivi post-relogement identifiées.
- **Groupe inter-bailleurs inter-réservataires (G2I)**: cette instance partenariale se réunit environ une fois par trimestre. Il est piloté par l'Adjoint au Maire de Lyon chargé de l'Urbanisme et de l'Habitat.
- Groupe opérationnel : il s'apparente à une bourse d'échanges de logement permettant de faciliter le travail avec les bailleurs et les réservataires sur des situations où le bailleur d'origine ne dispose pas de l'offre de logement disponible.
- **Groupe de suivi social (GSS)** : Il réunit les conseillers relogements des bailleurs, les travailleurs sociaux de la MDMS, des travailleurs sociaux d'autres partenaires (CAF et centre social notamment). Il permet de travailler conjointement sur les situations individuelles nécessitant ou bénéficiant déjà d'un étayage social.

1-3 Dispositifs locaux de prévention en santé mentale

➤ **Conseils locaux de santé mentale (CLSM)**

Un Conseil Local de Santé Mentale est un lieu d'échange et de concertation qui résulte d'un engagement de la mairie, de la psychiatrie publique et de l'ensemble de leurs partenaires médico-sociaux. Il permet de mener une réflexion et des actions concertées en vue d'une meilleure prise en compte des personnes souffrant de troubles psychiques et faciliter leur insertion dans la cité.

Ses objectifs :

- Définir et développer une stratégie locale qui réponde aux besoins de santé mentale de la population concernée,
- Améliorer la prévention et l'accès aux soins des personnes ayant des troubles psychiques,
- Agir sur les conséquences sociales des troubles psychiques, notamment en termes d'insertion professionnelle, d'habitat, de scolarisation, etc.
- Lutter contre la stigmatisation et améliorer l'accès aux droits fondamentaux.

A Lyon, il existe un CLSM par arrondissement

➤ **Groupes Ressource Santé psychique et logement**

Ces groupes ont pour objectif de faciliter le traitement de situations individuelles complexes de personnes en souffrance psychique dans leur logement. Ils permettent de croiser les regards et les expertises, de poser un constat partagé afin d'élaborer un plan d'actions inter-partenarial. Aujourd'hui, les SPEL traitent en majorité des situations de maintien dans le logement. Il en existe également un par arrondissement.

1-4 l'accompagnement artistique au projet de renouvellement urbain : une démarche d'accompagnement sensible

Depuis 2018, dans le cadre du projet de renouvellement urbain de Mermoz Sud, et à partir de septembre 2020 pour celui de Langlet-Santy, la Ville de Lyon, l'Agence Nationale pour la cohésion sociale et les bailleurs concernés ont engagé une démarche d'accompagnement artistique au projet de renouvellement urbain. Des équipes artistiques interviennent auprès des habitants et des acteurs, qui vivent des transformations urbaines, dans une démarche d'accompagnement sensible.

L'enjeu principal de cette démarche est de fournir à ceux-ci, via le média artistique opérant un « pas de côté », des espaces d'écoute, de dialogue et d'expression, leur permettant d'exprimer leurs inquiétudes et leurs envies et de renforcer leur pouvoir d'agir (estime de soi, esprit critique, etc). Il s'agit aussi de contribuer à renforcer la dynamique habitante et de mettre en valeur la richesse culturelle des habitant-es.

2- Objectifs

Expérimenter un dispositif de prévention en santé mentale, dans le cadre des opérations de démolition et de réhabilitation des projets de renouvellement urbain, sur le 8^{ème} arrondissement de la Ville de Lyon.

- Créer et animer un espace/temps permettant aux locataires d'exprimer leur ressenti face au relogement (déménagement imposé) ou à la réalisation de travaux dans un cadre contraint
- Pouvoir identifier, comprendre et lever les freins relevant de la santé mentale dans le processus de relogement d'un ménage ou de réalisation de travaux en site occupé.
- Permettre aux pilotes du relogement (bailleurs, Ville) d'être dans un discours plus cadrant : le discours rassurant peut être porté par un tiers en lien régulier avec les ménages les plus inquiets
- Permettre aux conseillers relogements de partager l'accueil de la souffrance des ménages
- Apporter une expertise sur des situations particulières
- Mieux articuler les dispositifs entre eux, notamment GSS et groupe SPEL.

3- Orientations

Principes d'actions

- Méthode « d'aller vers » les locataires pour : faire connaître les actions proposées et susciter la parole autour des souffrances, inquiétudes et angoisses que peuvent générer un relogement, une réhabilitation de son logement, des changements marqués dans le quartier.
- Animation d'un temps d'échanges collectif au sein d'un local situé en grande proximité avec le lieu de vie des locataires (exemple : centre social). La constitution de ce collectif, son déroulement et son contenu sont laissés à l'appréciation du porteur de projet.
- Actions au sein de la salle d'attente des permanences relogement des bailleurs sur les deux sites. Formes et modalités laissées à l'appréciation du porteur de projet.
- Intervention sur une durée de 1h30 à 2h, et sur une fréquence de deux fois par mois pour chaque site.
- Le porteur de projet participera :

- au groupe de suivi social afin d'assurer le lien avec les instances techniques de relogement. Ce lien permettra notamment de relayer des situations individuelles qui auraient pu être repérées lors de des actions collectives (réunion toutes les 6 semaines)
- au comité technique de suivi du projet (celui-ci réunit le porteur de projet, les bailleurs, la Ville pour suivre la mise en œuvre du projet et proposer des ajustements si nécessaire), rencontre tous les deux mois.

➤ Les ménages concernés sont informés et doivent adhérer au projet. Leur avis sur l'expérimentation sera recueilli lors des enquêtes satisfaction relogement effectuées par Apertise Conseil pour la Ville de Lyon.

Public cible

- Ménages en cours de relogement (Langlet-Santy et Mermoz), concernés par la réalisation d'une opération de requalification ou par un relogement sur le moyen - long terme (Mermoz)
- Ménages suivis dans le cadre du post-relogement (jusqu'à 6 mois après le relogement)

Durée

L'appel à projet concerne la période de septembre à décembre 2020 inclus.

En fonction du résultat de l'expérimentation, le projet pourra être reconduit sous sa forme initiale ou une nouvelle forme pour l'année 2021.

Communication

Elle sera réfléchi au sein du comité technique du projet. La réalisation des supports et leur diffusion seront assurées par les bailleurs, la Mission Entrée-Est et la Ville de Lyon.

4 – Conditions d'éligibilité

- Le projet devra être porté par au moins un professionnel expert en santé mentale.
- Les actions sur les permanences relogement se dérouleront obligatoirement sur les créneaux suivants :
Langlet Santy : mardi ou jeudi après-midi ; Mermoz : mardi matin

5- Calendrier

Date de lancement de l'appel à projet : 25 mai 2020

Date limite de réception des projets : 30 juin 2020 inclus

Démarrage de l'action : Semaine du 31 août au 4 septembre 2020

6- Modalités de réponse

Pour répondre, les porteurs de projet devront transmettre les éléments suivants :

- Dossier de présentation du projet : pas de modèle type, mais ce dossier devra se composer d'une partie détaillant la proposition du projet et d'une partie présentant la structure porteuse du projet
- Devis
- Relevé d'identité bancaire.

L'ensemble des documents sont à transmettre par voie électronique à :

laetitia.pichon@mairie-lyon.fr et christelle.rosenthal@mairie-lyon.fr

Pour tout complément d'informations relatif à l'appel à projet, merci d'envoyer un mail à :
laetitia.pichon@mairie-lyon.fr

7- Plus d'informations sur les projets de renouvellement urbain :

<https://www.polville.lyon.fr/des-quartiers-lechelle-de-la-ville/renovation-urbaine/mermoz-sud>

https://www.polville.lyon.fr/sites/default/files/plaquette_npru_santy_v5.pdf